

Monuta rapatriement
Transfert de personnes décédées
depuis et vers les Pays-Bas



Monuta rapatriement

Monuta compte plus de 90 années d'expérience dans l'arrangement et l'organisation d'obsèques. Nous organisons environ 15 000 enterrements par an. Monuta est également spécialisé dans l'organisations de rapatriements, nous sommes sollicités pour effectuer le transfert de personnes décédées depuis ou vers les Pays-Bas environ 500 fois par an.

Pourquoi Monuta ?

Le centre de service rapatriement Monuta est disponible 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Nous organisons nos activités de rapatriement à travers nos bureaux présents sur l'ensemble du pays, et un réseau soigneusement établi de contacts et d'entreprises funéraires de par le monde. Nos employés sont au fait des coutumes d'autres pays et peuvent s'exprimer dans les langues les plus courantes. Ils assureront que la personne décédée soit transférée rapidement à destination avec les soins de rigueur, tout en maintenant les frais les moins élevés possible.

Transfert de personnes décédées vers les Pays-Bas

Pour le transfert de personnes décédées vers les Pays-Bas, Monuta travaille principalement au nom des principaux centres de réponse d'urgence. Les centres de réponse d'urgence font de plus en plus appel à Monuta en raison de nos connaissances, de notre expérience et de la qualité de nos services. Les activités de Monuta comprennent :

- Contacter les entreprises funéraires, les ambassades et les consulats locaux.
- Organiser le transport et la préparation de la personne décédée.
- Organiser le cercueil de transport et le transport (y compris les formalités) par avion ou voiture à destination des Pays-Bas.
- Organiser les documents requis et effectuer leur authentification.

Transfert de personnes décédées depuis les Pays-Bas

À la demande de proches ou de clients commerciaux, Monuta peut organiser le transfert de la personne décédée vers le pays de destination. Les activités de Monuta comprennent :

- Organiser la préparation du corps (y compris l'embaumement si nécessaire) et le cercueil de transport.
- Transport vers l'aéroport ou vers le pays d'origine et gestion des formalités à l'aéroport ou à la frontière.
- Contacter l'entreprise funéraire du pays de destination.
- Organiser les documents nécessaires.

Que faire en cas de décès à l'étranger ?

Dans le cas du décès d'un parent ou d'un ami alors que vous vous trouvez à l'étranger, veuillez contacter le centre de réponse d'urgence de votre assurance (de voyage). Vous n'avez pas d'assurance (de voyage) ? Dans ce cas, appelez directement Monuta : 0031 - (0)55 539 11 50.

Pour de plus amples informations :

veuillez ne pas hésiter à contacter le centre de service rapatriement (RSC) au

0031 - (0)55 539 11 50.

Le RSC est disponible 24 heures sur 24, sept jours par semaine.

Vous pouvez également envoyer un e-mail à

scr@monuta.nl.



Cette carte ne vous donne aucun droit.
Veuillez consulter notre politique de termes et conditions pour de plus amples informations.